



TERRITOIRE ENGAGÉ
PAR NATURE

Dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET :

Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud

Décembre - 2023





*Conformément à l'article R.229-51 IV du code de l'environnement, le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévu à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. **Après trois ans d'application**, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.*

*Conformément à l'article R.229-55 du code de l'environnement, le plan climat-air-énergie territorial est **mis à jour tous les six ans** en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation prévu au IV de l'article R. 229-51 (cf. ci-dessus), dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues par les articles R. 229-51 à R. 229-55 dudit code.*

➔ Dispositif de suivi et d'évaluation

Le suivi du PCAET sera effectué tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions. Il permet de suivre progressivement l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie et la réalisation des actions. Les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs, permettant ce suivi, sont reportés sur chaque fiche action. Ils seront renseignés au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions. Concrètement, un tableau de bord sera complété annuellement par la personne en charge du PCAET, en concertation avec les services de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS), afin suivre l'avancée et les résultats des actions menées.

En complément du dispositif classique du PCAET, la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud est engagée dans une démarche de labellisation « Territoire Engagé dans la transition écologique » de l'ADEME sur le volet Climat-Air-Energie (anciennement Cit'ergie). Pour rappel, le programme de politique climat-air-énergie Cit'ergie fait partie intégrante du programme d'actions du PCAET : il s'agit bien d'une seule et même démarche Climat-Air-Energie.

Le dispositif de suivi comprend les indicateurs de résultat et les indicateurs de suivi pour chacune des fiches actions du PCAET. L'objectif étant de définir un système de suivi opérationnel, reprenant :

- Les objectifs prioritaires pour le PCAET (en lien direct avec l'énergie, l'air et le climat) ;
- Les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement ;
- La disponibilité des données afin de mesurer dans le temps ces indicateurs.

Afin de permettre l'évaluation globale du PCAET de la CCSMS, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- **Des indicateurs de suivi** permettant d'ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif ;
- **Des indicateurs de résultat** permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée en fonction des objectifs fixés.

En termes de suivi des indicateurs associés au programme d'action, concrètement, la CCSMS a élaboré un tableau de bord de suivi et des fiches actions. Pour chaque fiche action, sont identifiés des indicateurs quantifiables (commune à entre le PCAET et Cit'ergie), ainsi que des indicateurs complémentaires issus de l'évaluation environnementale stratégique (EES) lorsque cela a été jugé utile.

De plus, un bilan à mi-parcours (3 ans) sera réalisé et permettra de faire un point d'étape sur l'état d'avancement des actions. Ce rapport sera mis à la disposition du public.

Après 6 ans de mise en œuvre, une évaluation du PCAET sera réalisée.

A partir du travail de suivi, l'évaluation consiste en une analyse ponctuelle des données chiffrées et de leurs évolutions afin de :

- Vérifier dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints et si les moyens mis en œuvre ont été suffisants ;

- Confronter les résultats au regard des objectifs du SRADDET ;
- Mettre en avant les réussites, les freins, les axes d'amélioration ;
- Analyser la pertinence, l'efficacité des actions ;
- Mesurer la qualité de la concertation et de la mobilisation ;
- Examiner la cohérence de la démarche.

Dans un souci d'amélioration continue, cette analyse doit aboutir à :

- Une vision globale de la démarche et son impact ;
- Un ajustement ou une révision des priorités et objectifs stratégiques ;
- Une confirmation de la stratégie et du programme d'actions ou leur évolution.

L'évaluation doit permettre d'apporter un regard critique du PCAET, d'expliquer les éventuels écarts entre les effets attendus et les effets réels, de débattre, de formuler des préconisations et de le faire évoluer.

→ La Gouvernance

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation du PCAET conjointement avec la démarche Cit'ergie, la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a créé deux instances complémentaires :

- **1. Un comité de pilotage (COFIL) :** il s'agit de l'instance d'orientation stratégique et de validation sollicitée à chaque étape cruciale du projet afin de préparer les délibérations à passer en Conseil Communautaire. Dans un souci de lisibilité, ce COFIL est commun à l'ensemble des démarches de planification Air Energie Climat portées par la collectivité (Cit'ergie/PCAET). Il assure la cohérence d'ensemble du projet et formule des arbitrages. Il est composé des membres suivants :
 - Roland KLEIN, Président de la CCSMS et délégué à la transition écologique / Plan climat
 - Marie-Rose APPEL, Vice-Présidente de la CCSMS, déléguée à l'administration générale
 - Franck KLEIN, Vice-Président de la CCSMS, délégué aux finances
 - Roland GILLIOT, Vice-Président de la CCSMS, délégué à l'assainissement collectif et au réseau d'eau pluvial
 - Jean-Luc HUBER, Vice-Président de la CCSMS, délégué aux politiques de l'habitat
 - Francis BECK, Vice-Président de la CCSMS, délégué au patrimoine communautaire
 - Michel SCHIBY, Vice-Président de la CCSMS, délégué à la promotion du tourisme
 - Philippe MORAND, Directeur Général des Services de la CCSMS
 - Damien HARY, Directeur Général Adjoint de la CCSMS en charge du Développement et de l'Aménagement
 - Hyacinthe HOPFNER, Directeur Général Adjoint de la CCSMS en charge des services techniques
 - Alexandra PADLIKOWSKI, Directrice Générale Adjointe de la CCSMS, en charge du Tourisme
 - Jean-Marc CRISTOPHE, Directeur financier de la CCSMS
 - Catherine GOSSE, Directrice du PETR, en charge de la démarche Man and Biosphere et du Pôle Déchets

- Etienne PILLET, Responsable du service Développement Durable – Habitat de la CCSMS, en charge du PCAET et de la démarche Cit'ergie

En fonction de l'étape de suivi ou de l'axe à approfondir, ce COPIL peut être élargi à l'ensemble des Vice-Présidents de la Communauté de Communes ainsi qu'au bureau. Les membres de la commission Transition Ecologique sont également associés au suivi et aux étapes clés de suivi du Plan. Ce COPIL peut également intégrer les partenaires institutionnels présents au COTECH.

- **2. Un comité technique (COTECH)** : Il s'agit de la cheville ouvrière de l'élaboration du PCAET qui se charge de préparer les travaux à présenter au comité de pilotage et de rythmer les grandes étapes de la procédure d'élaboration. Le Comité technique est composé des représentants des différentes directions de l'intercommunalité en lien avec le PCAET présents dans le COPIL, et des acteurs institutionnels associés :
 - Un représentant de l'ADEME
 - Un représentant de la Région Grand Est
 - Un représentant de la DREAL Grand Est
 - Un représentant de la DDT Moselle
 - Un représentant d'ATMO Grand Est
 - Un représentant des fournisseurs d'énergie